

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AIGLE PLASTIQUE ET CARRELAGE » en abrégé
« APC SARL »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
MICA0 DERRIERE LES ACIERIES DE COTE D'IVOIRE; 1ER
CARREFOUR DROITE, Lot 4502, Ilot 424

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/05/2023, et enregistrés au CEPICI le 08/06/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AIGLE PLASTIQUE ET CARRELAGE

» en abrégé « APC SARL »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

-LE RECYCLAGE de déchet industriel plastique et huiles, La fabrication et la vente de mortier colle pour carrelage, fabrication de briques et de ses dérivés.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
MICA O DERRIERE LES ACIERIES DE COTE D'IVOIRE; 1ER
CARREFOUR DROITE, Lot 4502, Ilot 424

Dirigeant(s) M BARRY ZAKARIA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-03854 du 03/07/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°48895/GTCA/RC/2023 du 03/07/2023

